



Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016

Titre de créance à capital non garanti
représentatif d'une unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation
Commercialisation du 23 décembre 2015 au 15 mars 2016

- **Remboursement avec gain de 8,25 %⁽¹⁾ dès lors qu'une année l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 amorce une légère hausse**
- **Remboursement conditionnel de l'intégralité du capital assorti d'un gain de 40 % à l'échéance des 10 ans jusqu'à 40 % de baisse de l'indice ; risque de perte en capital au-delà**

(1) Soit un taux de rendement actuariel net maximum de 7,25 %, dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8,25 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type "actions".

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori en cas de revente des Titres de créance avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), le montant remboursé dépendant alors des conditions de marché en vigueur et pouvant être différent (inférieur ou supérieur) au montant résultant de l'application de la formule.

L'investisseur supporte le risque de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule.

L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas.

Développé par :



BNP PARIBAS
CORPORATE & INSTITUTIONAL BANKING

APREP
DIFFUSION

- Une participation à la performance de l'**indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30** (les dividendes ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à cette performance, ce qui est moins favorable à l'investisseur) ;
- Un remboursement possible **à l'échéance des 10 ans, ou bien par anticipation** à l'une des années précédentes⁽¹⁾ ;
- Le versement potentiel de **coupons annuels de 8,25 %⁽²⁾** si l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années ;
- **Un remboursement conditionnel de l'intégralité du capital et d'un gain de 40 % à l'échéance des 10 ans jusqu'à 40 % de baisse finale de l'indice ; un risque de perte en capital** au-delà.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que tous les rendements annoncés dans cette brochure s'appliquent aux versements nets de frais effectués avant le 15 mars 2016 et ne tiennent pas compte des prélèvements sociaux et fiscaux applicables.

L'INDICE ISTOXX® EUROPE CENTENARY SELECT 30 DIVIDENDES NON RÉINVESTIS

L'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 est calculé et promu par STOXX®, l'un des plus importants fournisseurs d'indices financiers. L'indice est composé de 30 actions de sociétés européennes, ayant plus de 100 ans, sélectionnées parmi l'ensemble des 600 sociétés composant l'indice STOXX Europe 600®, **selon leur capacité à verser des dividendes le mois suivant et faisant preuve d'une réactivité au marché suffisante tout en restant raisonnable.**

La performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 prend en compte uniquement les variations de cours des actions qui le composent. Les dividendes éventuellement versés par ces actions ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à la performance de l'indice. Une performance « dividendes non réinvestis » est inférieure à une performance « dividendes réinvestis » et résulte donc, pour l'investisseur, en un rendement moindre.

POURQUOI SÉLECTIONNER DES ENTREPRISES CENTENAIRES ?

« Celui qui n'a pas de passé n'a ni présent ni futur »

La robustesse du modèle économique des entreprises centenaires leur a permis de :

- **survivre** aux deux Guerres mondiales et à la Crise économique de 1929 ;
- **s'adapter** aux évolutions technologiques et sociales ;
- **conserver leur avantage concurrentiel** au-delà des modes et des tendances éphémères.

Par ailleurs, elles présentent plusieurs points communs significatifs :

Une culture d'entreprise et des valeurs solides

Les dirigeants des entreprises centenaires honorent le passé tout en s'assurant de la survie future de l'entreprise.

Des relations durables

Les entreprises centenaires construisent des relations durables avec les différents acteurs de leur développement (fournisseurs, employés, ...).

Une vision à long terme

Les dirigeants des entreprises centenaires sont présents depuis plus de 20 ans en moyenne (contre 8 ans pour de plus jeunes entreprises).

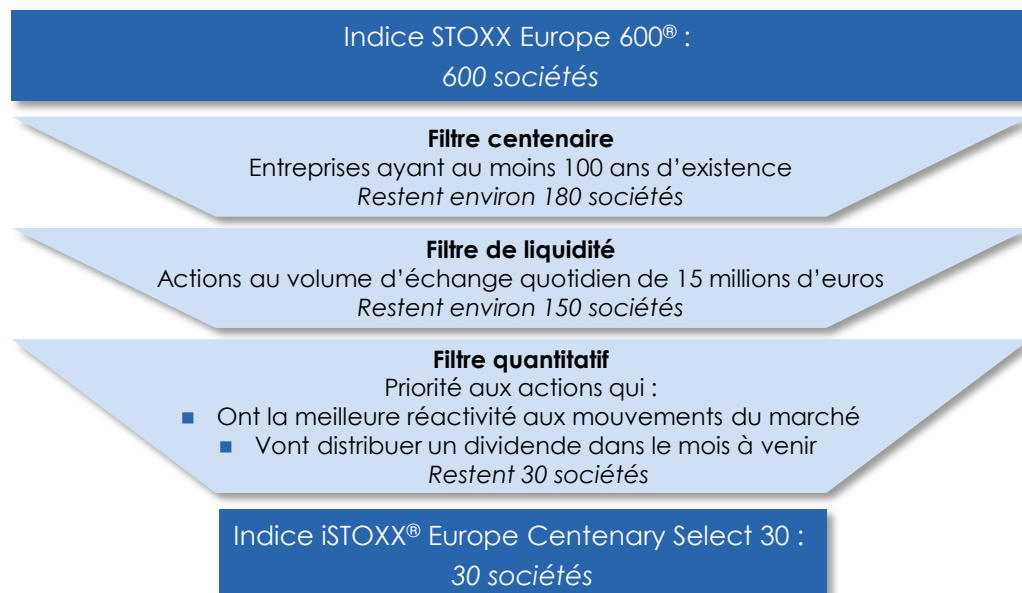
Une bonne gestion du changement

Les entreprises centenaires ont fait face aux nombreux défis rencontrés au fil du temps.

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement anticipé.

(2) Soit un taux de rendement actuariel net maximum de 7,25 %, dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8,25 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

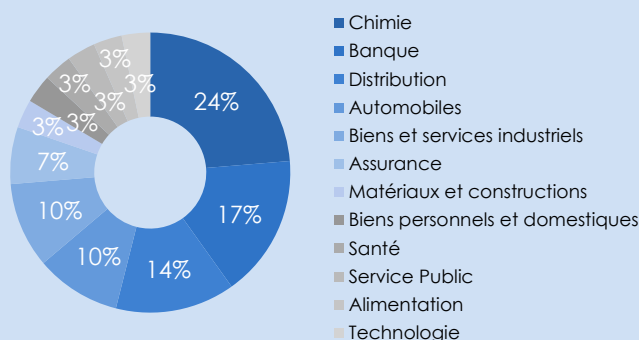
PROCESSUS DE SÉLECTION MENSUELLE DES COMPOSANTES DE L'INDICE



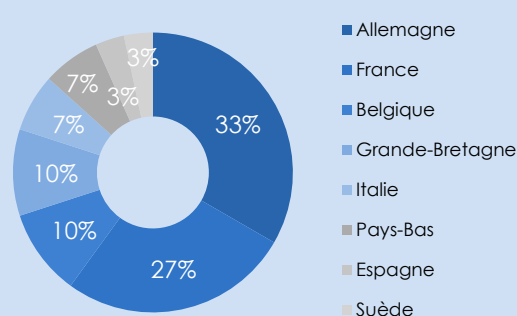
Chaque action se voit attribuer le même poids au sein de l'indice. Afin d'assurer une diversification sectorielle efficace, l'indice sélectionne 7 entreprises au maximum au sein de chaque secteur d'activité. Le processus de sélection est reconduit tous les mois et la composition de l'indice évolue donc en conséquence. Vous pouvez consulter le site <https://www.stoxx.com> pour plus de détails.

COMPOSITION

Composition sectorielle au 30 novembre 2015



Composition géographique au 30 novembre 2015

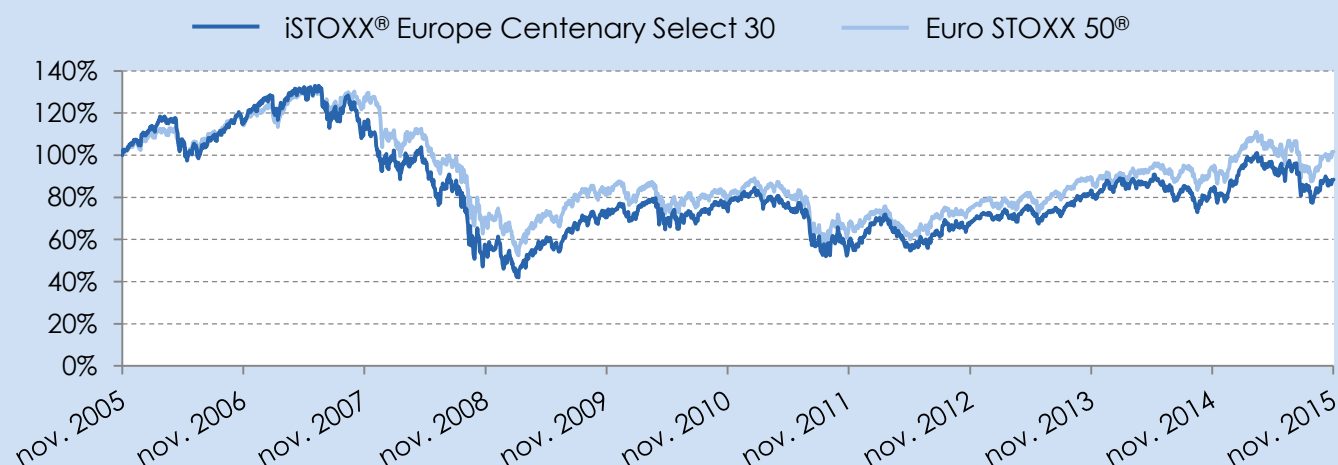


PERFORMANCE SIMULÉES ET HISTORIQUES ENTRE LE 30 NOVEMBRE 2005 ET LE 30 NOVEMBRE 2015

La performance de l'indice Euro STOXX 50® est fondée sur des valeurs réelles.

La performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 est fondée sur des valeurs simulées du 30 octobre 2005 au 3 août 2015, puis sur des valeurs réelles du 4 août 2015 (date de création de l'indice) au 30 novembre 2015.

Les performances passées, qu'elles soient simulées ou historiques, ne préjugent pas des performances futures.



LE MÉCANISME

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, on observe le cours de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 et on l'enregistre comme niveau d'origine.

Années 1 à 9

À chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, on observe le niveau de l'indice :

- Si, à l'une de ces dates, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur reçoit alors, à la date de remboursement anticipé correspondante⁽¹⁾ :

Le capital	+	Autant de coupons de 8,25 % que d'années écoulées depuis l'origine	=	108,25 % à 174,25 % du capital, selon l'année du remboursement ⁽²⁾
------------	---	---	---	--

- Sinon, Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 dure jusqu'à l'année suivante.

Année 10

Dans le cas où Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois le niveau de l'indice à la date de constatation finale⁽¹⁾ :

- Si, à cette date, l'indice clôture **à son niveau d'origine ou au-dessus**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	+	10 coupons de 8,25 %	=	182,5 % du capital ⁽³⁾
------------	---	----------------------	---	-----------------------------------

- Si, à cette date, l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que **la baisse n'excède pas 40 %**, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	+	Un gain de 40 %	=	140 % du capital ⁽⁴⁾
------------	---	-----------------	---	---------------------------------

- Dans le cas où l'indice **clôture en baisse de plus de 40 %** par rapport à son niveau d'origine, l'investisseur reçoit à l'échéance⁽¹⁾ :

Le capital	—	La baisse de l'indice à la date de constatation finale par rapport à son niveau d'origine
------------	---	---

L'investisseur subit donc une **perte en capital**. Celle-ci serait totale si l'indice venait à perdre l'intégralité de sa valeur à la date de constatation finale.

(1) Voir p.8 pour le détail des dates de constatation et de remboursement anticipé.

(2) Soit un taux de rendement actuariel net maximum de 7,25 %, dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8,25 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

(3) Soit un taux de rendement actuariel net de 5,20 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

(4) Soit un taux de rendement actuariel net de 2,42 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

AVANTAGES

- Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 est indexé à l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30, diversifié géographiquement sur l'ensemble des pays d'Europe.
- Il suffit que l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus au terme de l'une des 10 années pour que Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 prenne automatiquement fin, le cas échéant par anticipation, et verse un gain de 8,25 % par année écoulée depuis l'origine⁽¹⁾. De ce fait, le rendement de Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 peut être supérieur à celui de l'indice.
- Tant que la baisse de l'indice au terme de l'année 10 ne dépasse pas 40 %, l'investisseur bénéficie du remboursement de l'intégralité du capital assorti d'un gain de 40 %.

INCONVÉNIENTS

- Si le produit n'a pas été remboursé par anticipation, l'investisseur prend un risque de perte en capital à l'échéance, dans le cas où au terme de l'année 10 l'indice clôture avec une baisse excédant 40 %.
- Le gain est plafonné aux coupons annuels de 8,25 %⁽¹⁾, même si la hausse de l'indice est supérieure.
- En cas de revente avant la date de remboursement prévue par la formule (pour cause d'arbitrage, de rachat ou de dénouement par décès des unités de compte), il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Il existe donc un risque de perte partielle ou totale en capital.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions qui composent l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte, pour l'investisseur, en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE

- **Risque lié au sous-jacent** - Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30.
- **Risques de marché** - Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date de constatation finale, si l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 se situe aux alentours du seuil des 40 % de baisse.
- **Risque découlant de la nature du produit** - En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer *a priori* le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché énumérés ci-dessus. Il existe notamment un risque de perte partielle ou totale en capital.
- **Risque de liquidité** - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** - L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui peut induire un risque sur le remboursement. La capacité de l'Émetteur et du Garant de la formule à rembourser les investisseurs peut être appréciée par les *ratings* attribués par les agences de notation financière.
- **Ajustement - substitution - remboursement anticipé** - Dans certaines circonstances, notamment en cas de changement législatif ou réglementaire, d'événements affectant l'indice sous-jacent, BNP Paribas pourra procéder à des ajustements, des substitutions, voire au remboursement anticipé des Titres de créance. Le montant remboursé pourra être différent de celui prévu par la formule et se traduire, le cas échéant, par une perte partielle ou totale du montant investi.

(1) Soit un taux de rendement actuariel net maximum de 7,25 %, dans le cas d'un remboursement anticipé après 1 an avec 1 coupon de 8,25 %. Ce taux s'entend net des frais de gestion en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel, sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME

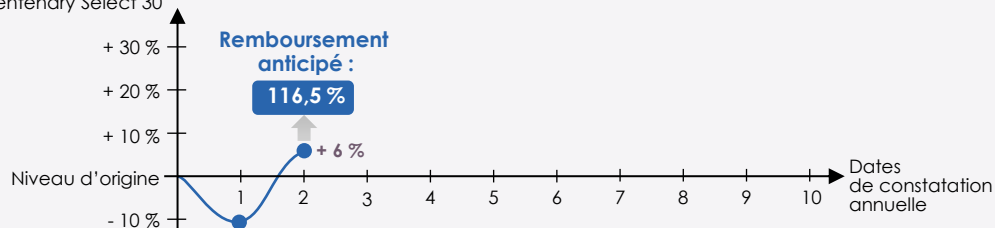
- Performance de l'indice (dividendes non réinvestis) par rapport à son niveau d'origine
- Seuil de perte en capital à l'échéance

■ Montant remboursé

Cas de remboursement par anticipation

Exemple 1 : Hausse rapide de l'indice l'année 2

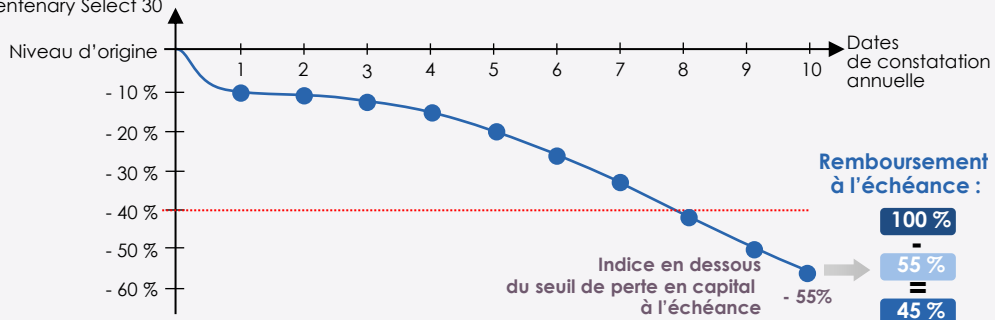
Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Centenary Select 30



Cas de remboursement à l'échéance

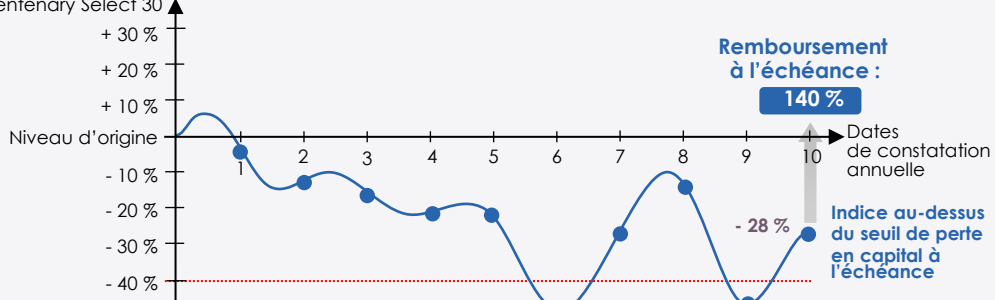
Exemple 2 : Baisse de l'indice de forte ampleur à l'échéance

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Centenary Select 30



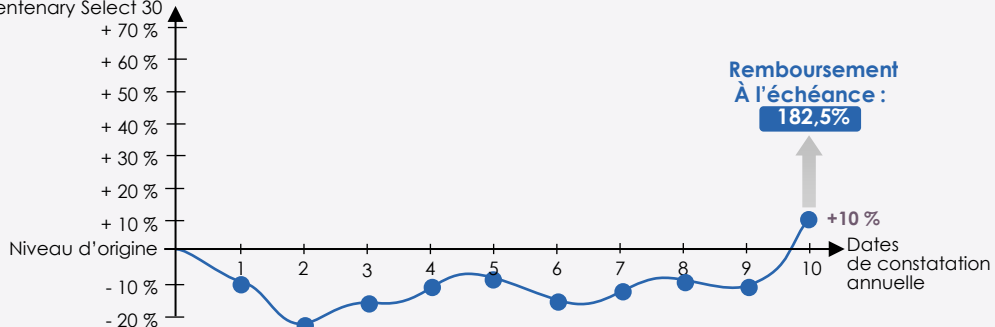
Exemple 3 : Baisse de l'indice d'ampleur limitée à l'échéance

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Centenary Select 30



Exemple 4 : Hausse de l'indice à l'échéance

Performance de l'indice iSTOXX®
Europe Centenary Select 30



Ces illustrations ont été réalisées à titre d'information afin d'illustrer le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de son évolution future ou de celle de l'indice. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la pertinence, l'exactitude ou l'opportunité de ces illustrations, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle.

Exemple 1

- Année 1 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 2 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en hausse de 6 % par rapport à son niveau d'origine. Le produit est donc automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit le capital majoré de 2 coupons de 8,25 %, soit un total de **116,5 % du capital⁽¹⁾**.
- **Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est ainsi de 6,93 %⁽²⁾**.

Exemple 2

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en baisse de 55 % par rapport à son niveau d'origine, soit en dessous du seuil de perte en capital à l'échéance (60 %). L'investisseur subit une perte en capital égale à la baisse de l'indice. Il reçoit 100 % du capital - 55 % = **45 % du capital⁽¹⁾**.
- **Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est ainsi de -8,67 %⁽²⁾**.

Exemple 3

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en baisse de 28 % par rapport à son niveau d'origine, soit au-dessus du seuil de perte en capital à l'échéance (60 %). L'investisseur reçoit donc **140 % du capital⁽¹⁾**.
- **Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est ainsi de 2,42 %⁽²⁾**.

Exemple 4

- Années 1 à 9 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en dessous de son niveau d'origine. Le produit continue.
- Année 10 : l'indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30 clôture en hausse de 10 % par rapport à son niveau d'origine. L'investisseur reçoit donc **182,5 % du capital⁽¹⁾**.
- **Le taux de rendement actuariel net de l'investissement est ainsi de 5,20 %⁽²⁾**.

(1) Hors frais, prélèvements sociaux et fiscaux applicables, sous réserve d'absence de faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule et de conservation du produit jusqu'à son remboursement automatique, à l'échéance ou bien par anticipation. En cas de revente en cours de vie alors que les conditions du remboursement automatique ne sont pas réunies, le montant remboursé dépendra des paramètres de marché en vigueur et engendrera un gain ou une perte non mesurable a priori. La perte en capital, notamment, pourra être partielle ou totale.

(2) Net des frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1 % annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage, ni des prélèvements sociaux et fiscaux.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Code ISIN
XS1313799782

Forme juridique des Titres de créance

EMTN, Titre de Créance de droit anglais, à capital non garanti

Émetteur

BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (Standard & Poor's A+⁽¹⁾)

Garant de la formule

BNP Paribas S.A. (Standard & Poor's A+ / Moody's A1 / Fitch Ratings A+⁽¹⁾)

Valeur nominale

1 000 €

Période de souscription

Du 23 décembre 2015 au 15 mars 2016.

Le prix de souscription progressera de façon constante durant cette période, de 998,9 €, au 23 décembre 2015 à 1000 € au 15 mars 2016.

Commissions de distribution

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. à des tiers. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,30 % TTC des Titres de Créance placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Sous-jacent / indice

Indice iSTOXX® Europe Centenary Select 30, dividendes non réinvestis (code ISIN : CH0289956168)

Date d'émission

23/12/2015

Date de constatation initiale

15/03/2016

Dates de constatation annuelle

15/03/2017, 15/03/2018, 15/03/2019, 16/03/2020, 15/03/2021, 15/03/2022, 15/03/2023, 15/03/2024, 17/03/2025

Dates de remboursement anticipé

29/03/2017, 29/03/2018, 29/03/2019, 30/03/2020, 29/03/2021, 29/03/2022, 29/03/2023, 02/04/2024, 31/03/2025

Date de constatation finale

16/03/2026

Date d'échéance

30/03/2026

Agent de calcul

BNP Paribas Arbitrage S.N.C. (entité du groupe BNP Paribas potentiellement source de conflit d'intérêts)

Valorisation / marché secondaire

Quotidienne ; le prix de rachat sera basé sur la valorisation théorique de marché des Titres de créance

Cotation

Bourse de Luxembourg (Marché réglementé)

Votre contact :

Marc BEHERAY

Responsable Marché Epargne et Produits Financiers

mbeheray@aprep.fr

Tél. : 01 72 98 48 24

FORMULE DE REMBOURSEMENT

- Montant remboursé à la date de remboursement anticipé dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à une date de constatation annuelle :

$$N \times (100 \% + n \times 8,25 \%)$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture à son niveau d'origine ou au-dessus à la date de constatation finale :

$$N \times 182,5 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en dessous de son niveau d'origine mais que la baisse est limitée à 40 % à la date de constatation finale :

$$N \times 140 \%$$

- Montant remboursé à la date d'échéance dans le cas où l'indice clôture en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau d'origine à la date de constatation finale :

$$N \times (100 \% + \frac{I_{\text{final}} - I_{\text{initial}}}{I_{\text{initial}}})$$

avec :

N : valeur nominale

n : nombre d'années écoulées depuis l'origine

I_{initial} : niveau de l'indice à la date de constatation initiale

I_{final} : niveau de l'indice à la date de constatation finale

AVERTISSEMENT

Touch' Ambition 8,25 % Mars 2016 (ci-après les « Notes ») sont des **Notes présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance**, émis par BNP Paribas Arbitrage Issuance B.V. (véhicule d'émission de droit néerlandais), ayant fait l'objet d'une demande d'admission sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et utilisés comme valeurs de référence d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation et libellés en unités de compte. Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques pour vérifier le caractère adapté du produit ou son adéquation à ses exigences et ses besoins dans le cadre de l'assurance vie. Il est également rappelé que cet investissement requiert l'indisponibilité des sommes placées dans la mesure où la cession, l'arbitrage ou le rachat anticipé du produit, réalisé sur demande de l'investisseur avant l'échéance, ne bénéficie d'aucune protection du capital et peut être exécuté à un cours nettement inférieur à sa valeur nominale. Le Groupe BNP Paribas ne peut être tenu responsable des conséquences financières ou de quelque autre nature que ce soit résultant de l'affectation de versements sur les Notes. Le Groupe BNP Paribas ne donne aucune garantie et ne fait aucune recommandation à cet égard. Les principales caractéristiques des Notes exposées dans cette brochure n'en sont qu'un résumé. **Les investisseurs potentiels sont invités à se procurer et à lire attentivement les supports d'information afférents aux Notes avant toute souscription et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises.** La documentation juridique est composée (a) du Prospectus de Base, dénommé « Note, Warrant and Certificate Programme » daté du 9 juin 2015 visé par l'Autorité des Marchés Financiers sous le visa n° 15-262, (b) de ses Suppléments, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 23 décembre 2015 ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'émission (« Issue Specific Summary »). Conformément à l'article 212-28 du règlement général de l'AMF, les investisseurs sont invités à lire attentivement la rubrique « Facteurs de risques » du Prospectus de Base. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique des Notes, cette dernière prévaudra. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org. Les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'émission sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en acquérant les Notes, ces derniers prennent un risque de crédit sur l'Émetteur et le Garant de la formule. L'attention des investisseurs est également attirée sur le fait que l'émission des Titres ne constitue pas une offre au public.

STOXX ne soutient, ne garantit, ne vend ni ne promeut en aucune façon les valeurs ou les titres financiers ou les options ou toute autre appellation technique basées sur l'indice et décline toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com. Le Prospectus de Base et ses Suppléments sont disponibles sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers, www.amf-france.org et à l'adresse suivante : <http://eqdpo.bnpparibas.com/XS1313799782>. Les Conditions Définitives et le Résumé Spécifique lié à l'émission sont disponibles sans frais auprès d'APREP Diffusion.

(1) Notations de crédit au 14 décembre 2015